

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 717

Rubrik: Point de vue

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Deux ans pour fabriquer un objecteur de conscience

Le service militaire sans arme, confortable alibi pour le refus du service civil: rappelons, en prévision de la votation du 26 février, qu'il est aussi difficile d'être reconnu comme un «véritable» objecteur de conscience que d'être reconnu digne de servir dans les troupes non armées (cf. DP 702, 20.10.1983, «Service non armé: minable trompe-l'œil»). De fait, selon les chiffres officiels, près des deux tiers des demandes d'admission au service sans arme ont été refusées en 1982. Sur la base des mêmes critères artificiels que ceux qui président aux choix des objecteurs devant les tribunaux militaires.

Voyez l'«itinéraire» de Patrick F., rapporté par le comité d'initiative pour un authentique service civil basé sur la preuve par l'acte!

Premier acte. P.F., lors du recrutement de 1978, demande à être incorporé dans les troupes non armées.

Deuxième acte. Réponse du chef du recrutement, le colonel Ris (datée du 25.4.1979), ici citée «in extenso»:

A la suite de notre entretien du 4.4.1979, je vous confirme que votre requête pour effectuer votre service militaire sans arme ne peut malheureusement pas vous être accordée. Je vous en ai expliqué, en détail, tous les motifs. J'espère que vous comprendrez qu'une exception d'une telle importance ne se justifie que pour celui pour qui le service militaire normal entraînerait un *très grave conflit de conscience*. Vous n'avez présenté aucun argument nouveau lors de notre entrevue. Le seul fait de vous référer au principe de la non-violence ne peut pas être en soi considéré comme un motif suffisant pour accomplir un service sans arme. Je ne peux, de même, accepter votre menace d'objecter au cas où la décision prise serait négative. *Je suis convaincu qu'il vous sera possible d'accomplir votre service militaire* comme fusilier d'infanterie de montagne et que cela ne vous placera pas devant des problèmes insurmontables. Je vous conseille donc d'accomplir votre école de recrues sans réserve. Vous savez que vous avez la possibilité de présenter une nouvelle demande de service non armé une

fois votre école de recrues accomplie, dans les trois jours qui suivent votre entrée à votre cours de répétition. Ceci pour autant que vous puissiez alors rendre crédible votre grave conflit de conscience.

Je vous ai, de plus, rendu attentif aux conséquences qu'auraient pour vous un refus de l'arme lors de votre école de recrues.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Comment on fabrique un objecteur! Quelques lignes péremptives et paternalistes à un citoyen-pas-encore-soldat de vingt ans, le tour est joué.

Troisième acte. P.F., «recrue fus. non incorporée», comparait, le jeudi 25 septembre 1980, devant le tribunal militaire de division 10 A siégeant à Sierre; il est reconnu coupable de refus de servir; l'objection de conscience n'ayant pas été admise, une deuxième condamnation pour «récidive» est en perspective, et inévitablement le cumul de deux peines (extinction du sursis).

Quatrième acte. P.F. fait appel de sa condamnation de Sierre; il est jugé une deuxième fois, le 11.2.1981; là, il est reconnu comme objecteur et condamné à 5 mois d'emprisonnement sous la forme des arrêts répressifs et à l'exclusion de l'armée. Le tribunal militaire d'appel a donc admis le «grave conflit de conscience» qui aurait dû permettre à P.F. de faire du service sans arme... Deux ans après, et moyennant cinq mois d'arrêts répressifs. Cher payé pour les œillères du colonel Ris.

POINT DE VUE

E.N.

en campagne

Le nucléaire est un mauvais moyen de produire de l'énergie. Comparativement à tous les autres moyens utilisés aujourd'hui, il est immensément compliqué. Le cycle du combustible nucléaire comprend neuf étapes importantes et bien distinctes, de la mine au stockage des déchets (pour le charbon et le pétrole, il n'y en a que quatre). Chaque étape est laborieuse, coûteuse en énergie et en argent, géné-

ratrice de pollutions diverses, en particulier radioactives. Certaines étapes présentent des risques considérables et exigent des précautions draconiennes. En plus, il y a lieu de transporter sur de grandes distances des matières hautement radioactives enfermées dans des enceintes très lourdes, qui doivent être capables de supporter n'importe quel choc, tout en restant imperméables à l'eau et insensibles à la chaleur. Croire qu'il était possible de produire de l'énergie bon marché par une méthode aussi tordue était naïf dès le début, mais excusable, puisque toutes les difficultés inhérentes à chaque étape ne pouvaient pas être entièrement appréciées au départ et que l'on était extasié à l'idée de pouvoir transformer de la matière en énergie.

Aujourd'hui, les difficultés du nucléaire sont connues. Certaines ne sont pas résolues du tout: retraitement du combustible irradié, stockage des déchets. Les coûts du nucléaire croissent de plus en plus rapidement et seraient aujourd'hui déjà jugés prohibitifs si l'on faisait pour le nucléaire une comptabilité honnête (compte atomier déjà suggéré dans DP). Parce que le problème du retraitement du combustible n'est pas résolu, la surrégénération n'est pas une option crédible, sans parler du fait que les surrégénérateurs eux-mêmes n'ont pas non plus fait leurs preuves. Il en résulte que les réserves d'énergie nucléaire sont peu importantes. Elles sont faibles par rapport à celles de pétrole et négligeables par rapport à celles de charbon. Le nucléaire est donc incapable de se substituer à ces ressources et, de ce fait, il ne peut pas être la solution des problèmes posés par les pluies acides, ni de celui posé par le CO₂ (si c'en est un).

Alors pourquoi continue-t-on à vouloir faire de l'énergie nucléaire? La raison est que l'Establishment Nucléocrato-politique (E.N., ne pas confondre avec E.T.) peut difficilement accepter de renoncer à une aventure dans laquelle il a dilapidé tant de milliards. Ne serait-ce que par peur de perdre la face. Il y a là une certaine similitude avec le projet Concorde et il n'est pas surprenant que les adeptes les plus inconditionnels du nucléaire soient

ceux-là même qui voulaient le Concorde à tout prix et lui prédisaient un brillant avenir. Le pouvoir aime ce qui est centralisé et coûte très cher, car ces deux qualités font que le pouvoir doit participer au projet, et peut ainsi étendre sa domination. Le pouvoir n'est pas uniquement politique. En Suisse, il est surtout aux mains des banques et, à travers elles, il s'étend aux chefs des grandes entreprises qui ont un intérêt à ce que des centrales nucléaires soient construites. E.N. fait partie de la structure du pouvoir au même titre que ce que l'on a appelé le complexe militaro-industriel. De lui demander de renoncer au nucléaire, c'est un peu comme de demander au DMF de renoncer à des armements et de réduire le budget militaire.

E.N. ne va donc pas abandonner le nucléaire quels que soient les inconvénients de ce mode de production d'énergie. Si les initiatives populaires pour un avenir sans nouvelles centrales nucléaires et pour un approvisionnement énergétique sûr, économique et respectueux de l'environnement lui font peur, ce n'est pas parce qu'il craint que leur acceptation compromettra notre avenir énergétique. Il sait aussi bien que vous et moi que tel n'est pas le cas. Ce qui lui fait peur, c'est le dégonflage d'un mythe, la mise en question d'un pouvoir, l'idée que le contrôle de l'énergie puisse lui échapper, ne serait-ce que partiellement. Il a en fait peur pour lui-même. Et c'est pourquoi il va mettre le paquet pour faire échouer ces initiatives. Tous les arguments seront bons. Et l'argent ne manquera pas.

E.N. a d'ailleurs déjà commencé sa campagne qu'il finance sans vergogne avec l'argent de nos factures d'électricité. Affiches vantant le nucléaire comme source de vie (!), alors qu'il la met en danger, mise à disposition tous azimuts de conférenciers pro-nucléaires, lettres dans la presse, prises de position pro-nucléaires par des «personnalités», etc. On vous fait Gardel du reste.

Mais la big combine d'E.N. c'est de présenter le nucléaire comme un moyen de sauver l'environnement. C'est en quelque sorte l'extra-nucléaire (E.N.). Avec le nucléaire, nous affirme E.N., plus

de pluies acides, plus d'augmentation de la concentration de CO₂ dans l'atmosphère, propreté partout. Ces affirmations d'E.N. sont fausses, voire ridicules. Il le sait et il s'en balance. Ce qui compte, c'est de créer une image de marque, un slogan. Quelque chose qui, à force d'être répété, finisse par être admis et entre dans les mœurs. Quelque chose comme: «La femme suisse cuit à l'électricité», slogan bête, mais qui a fait son chemin.

E.N. est grand et Léon Schlumpf, Michael Kohn, Christophe Babaïantz et autres André Gardel sont ses prophètes. Mais le bon sens est encore plus grand et les initiatives le soutiennent. **P. L.**

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Le temps des corvées

Autre argument contre le service civil, inlassablement répété, celui-là, par les milieux de la Ligue Vaudoise:

L'introduction du service civil équivaldrait à restaurer les «corvées» féodales, auxquelles étaient astreints les sujets des seigneurs ou princes de l'Eglise!

L'argument est intéressant en ce qu'il offre un modèle de sophisme, un *Schulbeispiel* comme disent nos amis suisses allemands. A ce titre, il vaut la peine d'être analysé:

Dans son livre *Surveiller et Punir*, Michel Foucault, professeur au Collège de France, en donne un exemple édifiant: décrivant l'univers carcéral, qui est le nôtre, et jouant sur les mots, il compare l'examen médical, où le médecin *ausculte* le malade, avant de l'enfermer dans un hôpital; l'examen scolaire, où le maître *interroge* le candidat; et l'interrogatoire policier, où le prévenu est *questionné*, avant d'être enfermé lui aussi, quand il aura avoué — et l'on sait depuis les procès de Moscou, ou de Budapest, ou de Prague, à quels aveux on peut acculer les accusés!

En quoi consiste le sophisme? A ne considérer que la parenté (toute relative) qu'il y a entre les trois actions: ausculter, interroger et questionner, en

ignorant leurs *finalités* respectives: le médecin ausculte pour guérir s'il se peut; l'examineur interroge pour conférer le cas échéant un grade ou un diplôme; le policier questionne l'accusé pour tenter de le confondre!

Pour en revenir au service civil, à partir de l'aspect «travail imposé», commun à la corvée féodale et au service civil, on les assimile l'un à l'autre — en ignorant de même leur finalité: dans le premier cas, il s'agit de servir des intérêts particuliers et des privilégiés (ceux du seigneur); alors que dans le second, il s'agit d'un service à la communauté nationale!

Naturellement, si vous le désirez, et sous prétexte que tous trois manient des instruments tranchants, vous pouvez mettre dans le même sac le chirurgien, le bourreau et le chourineur! Et le tour est joué.

Mais il est mal joué, car d'un autre côté, notre société suisse du XX^e siècle connaît déjà le travail imposé. Dans de nombreuses communes valaisannes, le citoyen se trouve astreint à un travail d'entretien, de restauration et parfois de construction des *bisses*. Dans le canton de Vaud — et j'imagine qu'il en va de même dans les autres cantons — il est tenu de *servir* dans le corps des pompiers... Il y aurait d'autres exemples.

Quoi qu'il en soit, l'initiative sur l'introduction d'un service civil aura eu du moins un avantage: permettre aux *Cahiers de la Renaissance vaudoise* de rééditer deux de leurs factums: celui du pasteur Chavannes sur l'objection de conscience, de précieuse mémoire; celui de M^e Gardaz, revu et augmenté, sur le service civil, justement.

Quoi qu'il en soit encore, je me suis montré peut-être un peu optimiste, l'autre jour, en supposant que le mal venait du fait que beaucoup de nos contemporains et notamment de nos adversaires ne savent pas *lire*: outre la remise en honneur de la *dictée*, il faudrait prévoir sans doute un cours d'initiation à la logique formelle...

* * *

A propos: avez-vous lu *La Pérégrine*, de Mireille Kuttel? Qu'attendez-vous, exactement?

J. C.